

BILLET SENIORS

Prix préférentiel à partir de 65 ans

Réduction : prix forfaitaire

⊙ 1e classe

⊙ 2^e classe
 ⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER?

Pour un trajet en train entre deux gares ou points d'arrêts belges.

POUR QUI?

Pour les 65 ans ou plus.

OUL'ACHETER?

Aux automates, aux guichets, via le site internet letrain.be, via l'App, dans le train (au Tarif à Bord*) ou par les vendeurs agréés.

Vous pouvez acheter votre billet jusqu'à 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORT?

Papier, PDF, Mobile Ticket avec code-barres 2D sur smartphone/tablette, e-ID (sauf au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem), Carte à puce électronique* émise dans le train.

COMMENT L'UTILISER?

- Vous pouvez utiliser votre billet Seniors pour le trajet, dans la classe et à la date mentionnés sur celui-ci pour un voyage aller-retour le même jour :
 - Du lundi au vendredi à partir de 9h00 ;
 - Les jours fériés qui tombent en semaine sans limitation d'heure ;
 - Les samedis et dimanches sans limitation d'heure.
- Votre billet Seniors n'est pas valable les samedis et dimanches pendant la période du 8 juillet 2017 au 20 août 2017 inclus.
- Lors de l'usage du billet aller-retour, le voyage aller doit s'effectuer avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif *.
- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circulez librement toute la journée à l'intérieur de la Zone sans en sortir.
- Si la gare de destination de votre billet aller-retour est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession du billet supplémentaire qui couvre le(s) trajet(s) aller-retour.

- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre billet est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport. Chaque voyageur présentera son billet au lecteur.

A QUEL PRIX?

- En 2^e et 1^e classe : prix forfaitaire
- Si vous achetez votre billet à bord du train, le prix de votre billet sera majoré du « Supplément Tarif à Bord* ».

ET LE REMBOURSEMENT?

- Votre billet complètement inutilisé est remboursé intégralement à un guichet :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Votre Billet n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet, via l'app SNCB, sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou chèque vert:
 - en cas de vol ou de perte.
- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, votre billet de 1^e classe (ou billet de surclassement*) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du billet au Tarif Standard* ou au Tarif 50%* pour le trajet réellement effectué (demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse).

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un titre de transport valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur letrain.be ou dans le train au Tarif à Bord*) un billet supplémentaire
 « surclassement* » simple ou aller retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1° classe
 - le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Il est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussel Airport-Zaventem, le supplément de la Redevance Diabolo sera ajouté automatiquement 1 fois au prix forfaitaire du billet pour le trajet « aller ».
- Si vous souhaitez utiliser votre billet Seniors pour le « retour » le même jour, achetez alors un Billet « Brussels Airport Access Ticket » supplémentaire.
- Si Brussels Airport Zaventem est une gare où vous effectuez une correspondance*, la Redevance Diabolo n'est pas due
- Si Brussels Airport Zaventem est une gare sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous également d'un Billet « Redevance Diabolo ».
- Si vous utilisez votre billet Seniors sur le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, acquittez-vous d'un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur responsable de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com). Ce supplément n'est pas remboursable.



QUE PERMET MON BILLET?

• PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE?

Oui. Vous pouvez interrompre votre voyage dans n'importe quelle gare ou point d'arrêt situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?

Oui. Le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».

PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?

Oui. Vous pouvez utiliser un autre titre de transport avant ou après votre billet.

Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1^e titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.